

s.B.52.31.Eg.O.(2) - RL/sm
ad: 0734.345.(1) - SY/ms

3003 Berne, le 14 septembre 1972

NOTE A LA DIVISION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Participation financière de la Suisse
 à la campagne de l'UNESCO concernant
 le sauvetage des temples de Philae;
 Péréquation avec des avoirs bloqués.

en	BR SY				1/3
Etat	3/9				21
Vise	1/57				27
EPD		20.9.72		17	
Ref	0.734.345(1)				

Par une notice du 8 novembre 1971 vous avez été orientés, avec d'autres services, sur nos intentions concernant la compensation à réaliser entre le subside qui serait accordé, par la Suisse, à titre de participation au sauvetage des temples de Philae et des avoirs suisses bloqués en Egypte. Nous avons indiqué en particulier comment nous pensions désigner les personnes qui bénéficieraient de l'opération. Notre intention de renoncer à procéder à un inventaire complet des avoirs suisses bloqués en Egypte et de ne retenir que ceux de personnes connues se trouvant dans une situation matérielle peu aisée a été maintenue. Il a en conséquence été renoncé à une enquête publique. Nous avons en revanche fait largement connaître nos intentions aux milieux intéressés, notamment au Groupement des Suisses d'Egypte (M. Werner Wichser, avocat à Zurich). A notre instigation, celui-ci a inséré un communiqué dans une des circulaires périodiquement adressées à toutes les personnes figurant sur ses listes d'adresses (environ 550). Ces listes sont constamment mises à jour et complétées. Elles sont censées comprendre tous les noms de Suisses ayant résidé en Egypte. Le communiqué mentionnait que le bénéfice de l'opération serait réservé aux personnes se trouvant dans le besoin et que les intéressés devaient s'annoncer au DPF. Le Groupement des Suisses d'Egypte n'est pas

../..

une association statutairement organisée. Selon son président, on peut cependant admettre qu'elle maintient le contact avec la quasi-totalité des Suisses rentrés d'Egypte. L'information diffusée par ses soins était en conséquence de nature à atteindre les intéressés de façon beaucoup plus directe et efficace que n'aurait pu le faire un communiqué de presse.

Les demandes de renseignements concernant cette affaire de compensation étaient encore relativement nombreuses il y a quelques mois. Elles ont pratiquement cessé. On peut, en conséquence, admettre que les personnes visées se sont maintenant dans l'ensemble fait connaître.

./.

La liste ci-jointe retient les noms des titulaires de comptes choisis selon les critères du besoin et que nous pensons retenir pour la péréquation. La constitution d'une réserve a été prévue. Nous nous réservons de requérir encore des intéressés la remise d'une déclaration des autorités de domicile relative à leur situation matérielle.

La sélection opérée peut éventuellement apparaître comme pas absolument orthodoxe. Elle tient compte cependant de critères valables et principalement de la volonté de réserver les moyens à disposition aux personnes qui en ont le plus besoin. Nos intentions ont été approuvées sans réserve par les services intéressés du Département (Division des affaires juridiques, Service politique ouest, Service des Suisses de l'étranger) de même que par l'Administration des finances et M. le Ministre Bühler, Président de la Délégation suisse à la Commission mixte égypto-suisse.

Le principe de l'utilisation des fonds se trouve être ainsi réglé et plus rien ne s'oppose donc à ce que vous soumettiez au Conseil fédéral une proposition concernant une

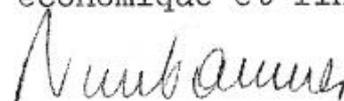
../..

- 3 -

participation suisse à la campagne de l'UNESCO pour le montant envisagé. La proposition devra faire mention que le subside serait versé en monnaie égyptienne et que les francs suisses disponibles seraient utilisés pour le déblocage de fonds suisses privés actuellement immobilisés en République Arabe d'Egypte. Le communiqué de presse devrait faire mention de cette opération de compensation.

Nous restons à votre disposition pour convenir des textes à prévoir concernant les aspects financiers de cette affaire.

Service économique et financier



(Nussbaumer)

Copies (avec annexe) :

- M. le Ministre Bühler, Division du commerce;
- Administration fédérale des finances, en nous référant à nos entretiens avec M. Minger;
- Division des affaires juridiques du DPF, en nous référant à nos entretiens avec M. Dumont;
- Service politique ouest, en nous référant à nos entretiens avec M. Grob;
- Service des Suisses à l'étranger, en nous référant à nos entretiens avec M. Leippert;
- Service des Suisses de l'étranger et d'aide aux rapatriés de la Division de police du DFJP, en nous référant à la notice du 24.11.1971;
- Ambassade de Suisse, Le Caire;
- Consulat de Suisse, Alexandrie.